

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 8<sup>e</sup> jour du mois de **septembre** de l'an **2020**, à **19 h**, au Centre le Camillois, à laquelle sont présents :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
M. Enzo Marceau, conseiller  
Mme France Thibault, conseillère  
Mme Anne-Marie Merrien, conseillère  
M. Nicolas Rudloff, conseiller

**Absence :** Mme Lucie Cormier, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et félicite les deux nouveaux conseillers élus par acclamation lors des élections partielles. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2020-09-154

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2020

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Août 2020
- 3.2. Journal de facturation – Août 2020
- 3.3. Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2021
- 3.4. Journal l'Actualité l'Étincelle – Demande de participation à la semaine de la municipalité du 13 au 19 septembre 2020
- 3.5. Journal l'Actualité l'Étincelle – Demande de participation à la couverture sur l'achat local de la MRC des Sources
- 3.6. Remboursement au Fonds de roulement – Versement 3 de 3
- 3.7. Opération coup de cœur – Centre d'Action Bénévole des Sources

**4. LÉGISLATION**

- 4.1. Dépôt de la résolution de la MRC des Sources – Modification au dépôt des rôles d'évaluation

5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1. Adoption du 2<sup>e</sup> projet du Schéma de couverture de risques incendies de la MRC révisé
6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 6.1. Autorisation de paiement des travaux du garage municipal situé au 130, rue Desrivières
  - 6.2. Autorisation de paiement des travaux du rang 10 Nord – TECQ 2019 – 2023
  - 6.3. Autorisation de paiement des travaux du rang 10 Sud – TECQ 2019 – 2023
  - 6.4. Octroi du contrat pour l’entretien et le déneigement des chemins d’hiver de la Municipalité du canton de Saint-Camille
  - 6.5. Octroi du contrat d’entretien et de déneigement des rues et stationnements du village de la Municipalité du canton de Saint-Camille
  - 6.6. Embauche d’une brigadière scolaire
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1. Logiciel informatique Sygem – Acquisition du module de fosses septiques
  - 7.2. Octroi du contrat pour l’étude préliminaire pour le réseau d’égout
  - 7.3. Dépôt d’un rapport relatif à la performance de la Municipalité pour la gestion des matières résiduelles
8. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 8.1. Dépôt de la liste des permis émis du mois d’août 2020
  - 8.2. Appui aux demandes pour l’habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
9. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1. Autorisation de paiement de la bonification de l’entente de développement culturel 2019
  - 9.2. Entente de développement culturel – Projets retenus pour l’année 2020
  - 9.3. Demande au Fonds régions et ruralité volet local – Audit du bâtiment du P’tit Bonheur
  - 9.4. Les productions des paysages éclatés – Demande d’appui financier dans le cadre de la semaine de la culture
  - 9.5. Reprise des frais de loyer de Destination Saint-Camille
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
  - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2020-09-155

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par France Thibault***

***Appuyé par Pierre Bellerose***

***Et résolu à l’unanimité des conseillers présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

2020-09-156

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2020 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

## **2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

M. MIKE PETERS

Questionnement concernant la canardière notamment sur les odeurs en soirée, la haie brise-vent et l'entrée sur la route 216.

## **3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2020-09-157

### **3.1 Adoption des comptes à payer – Août 2020**

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 31 juillet au 28 août 2020, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de cent quatre-vingt-dix mille vingt-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (190 028,90 \$).

**ADOPTÉE**

### **3.2 Journal de facturation – Août 2020**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2020-09-158

### **3.3 Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2020**

***Il est proposé par Nicolas Rudloff  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille achète une banque de quinze (15) heures pour des services professionnels juridiques à la firme Cain Lamarre pour l'année 2021 au coût de deux mille quatre cent soixante-quinze dollars (2 475 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2020-09-159

**3.4 Journal l'Actualité l'Étincelle – Demande de participation à la semaine de la municipalité du 13 au 19 septembre 2020**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille n'achète pas de publicité dans cette parution de la semaine de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2020-09-160

**3.5 Journal l'Actualité l'Étincelle – Demande de participation à la couverture sur l'achat local de la MRC des Sources**

CONSIDÉRANT QUE le journal l'Actualité l'Étincelle fera une publication dans son journal en lien avec l'achat local de la MRC des Sources le 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la participation à cette publication;

*Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Nicolas Rudloff  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette publication au coût de cent quatre-vingt-neuf dollars (189 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2020-09-161

**3.6 Remboursement Fonds de roulement – Versement 3 de 3**

*Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder au troisième versement de deux mille trois cent soixante-dix dollars (2 370 \$) afin de rembourser le Fonds de roulement tel que stipulé dans la résolution 2017-05-108 faisant référence à la réparation du stationnement du Camillois effectuée en juin 2017.

**ADOPTÉE**

2020-09-162

**3.7 Opération coup de cœur – Centre d'Action Bénévole des Sources**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise le Centre d'Action Bénévole des Sources à tenir leur activité de financement au profit du service d'aide alimentaire, au coin des rues Miquelon et Desrivières, le vendredi 16 octobre 2020, de 6 h 30 à 10 h.

**ADOPTÉE**

## **4 LÉGISLATION**

### **4.1 Dépôt de la résolution de la MRC des Sources – Modification au dépôt des rôles d'évaluation**

Le maire mentionne aux personnes présentes que le dépôt des rôles d'évaluation a été reporté au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2020 puisque la Loi 48 entrée en vigueur récemment modifie les rôles d'évaluation des propriétés agricoles et forestières et que ceci occasionne un délai supplémentaire d'adaptation des outils d'évaluation foncière.

## **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-09-163

### **5.1 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Schéma de couverture de risques incendies de la MRC des Sources révisé**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que les autorités régionales établissent un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuel Schéma de couverture de risque en sécurité incendie a été adopté par le conseil de la MRC des sources en janvier 2012 (résolution 2012-01-7890) et que celui-ci est entré en vigueur le 21 février 2012;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulant que « le schéma incendie doit être révisé au cours de la 6<sup>e</sup> année qui suit la date de son entrée en vigueur »;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a collaboré avec la MRC des Sources à l'élaboration du schéma de couverture de risques révisé;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 19 de la *Loi sur la sécurité incendie*, une consultation publique s'est tenue le 15 août 2019, à Asbestos, pour la population de la MRC, celle-ci présentant le contenu du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources a soumis un premier projet de Schéma de couverture de risques révisé au ministre de la Sécurité publique, le 23 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique a transmis un avis défavorable ainsi que des commentaires pour le premier projet de Schéma de couverture de risques révisé en date du 11 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apportées au projet de Schéma de couverture de risques révisé par la MRC, en collaboration avec le comité incendie, les municipalités et le ministère de la Sécurité publique afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

**CONSIDÉRANT QUE** tel que stipulé à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le projet de schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale ayant participé à son élaboration;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le second projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources.

**QUE** Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le plan de mise en œuvre pour la Municipalité du canton de Saint-Camille prévue au projet de Schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources en prévision de l'attestation.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Sources et au ministre de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**6 TRANSPORT ET VOIRIE**

2020-09-164

**6.1 Autorisation de paiement des travaux du garage municipal situé au 130, rue Desrivières**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-05-088 octroyant le contrat pour les travaux de rénovation du garage municipal situé au 130, rue Desrivières au montant de trente-trois mille cinq-cents vingt dollars (33 520 \$), taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux non-inclus dans la soumission ont dû être effectués pour que le bâtiment soit sécuritaire et que le coût supplémentaire de ces travaux est de quatre-cent quatre-vingts dollars (480 \$), taxes en sus;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par Nicolas Rudloff***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière a effectué le paiement de cette facture.

**QUE** dix mille dollars (10 000 \$) de cette dépense soit prise dans les surplus accumulés non-affectés tel que prévue au budget 2020.

**QUE** vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-quinze (25 695,75 \$) soit pris dans le Fonds de roulement de la Municipalité.

**QUE** la Municipalité rembourse le Fonds de roulement de cinq mille cent trente-neuf dollars et quinze cents (5 139,15 \$) par année pour une période de cinq (5) ans.

**ADOPTÉE**

2020-09-165

**6.2 Autorisation de paiement des travaux du rang 10 Nord – TECQ 2019 – 2023**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-07-133 octroyant le contrat pour des travaux de rechargement et de pose de membrane pour le rang 10 Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués;

***Il est proposé par Nicolas Rudloff  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière a effectué le paiement de cette facture au montant de dix-neuf mille soixante-six dollars et soixante-six cents (19 066,66 \$), taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit prise dans le programme de la TECQ 2019 – 2023 tel que prévue à la programmation des travaux.

**ADOPTÉE**

2020-09-166

**6.3 Autorisation de paiement des travaux du rang 10 Sud – TECQ 2019 – 2023**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-07-132 octroyant le contrat pour des travaux de rechargement et de pose de membrane pour le rang 10 Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués;

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière a effectué le paiement de cette facture au montant de soixante-six mille soixante-onze dollars et quinze cents (66 071,15 \$), taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit prise dans le programme de la TECQ 2019 – 2023 tel que prévue à la programmation des travaux.

**ADOPTÉE**

2020-09-167

**6.4 Octroi du contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité du canton de Saint-Camille**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, à la suite d'un processus d'appel d'offres public sur SEAO pour le contrat d'entretien et de déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité du canton de Saint-Camille, n'a reçu qu'une (1) seule soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises François Grimard 9197-2596 Québec inc. est le seul soumissionnaire conforme;

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par France Thibault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité octroie le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité du canton de Saint-Camille aux Entreprises François Grimard 9197-2596 Québec inc. au montant de trois cent soixante-huit mille trois-cent trente-deux dollars et quinze cents (368 332,15 \$), taxes incluses, pour les saisons 2020 – 2021, 2021 – 2022 et 2022 – 2023.

**ADOPTÉE**

2020-09-168

**6.5 Octroi du contrat pour l'entretien et le déneigement des stationnements et rues du village de la Municipalité du canton de Saint-Camille**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, à la suite d'un processus de demande de prix auprès de deux soumissionnaires pour le contrat d'entretien et de déneigement des stationnements et rues du village de la Municipalité du canton de Saint-Camille, n'a reçu qu'une (1) seule soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** les Entreprises François Grimard 9197-2596 Québec inc. est le seul soumissionnaire conforme;

*Il est proposé par Nicolas Rudloff*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité octroie le contrat pour l'entretien et le déneigement des stationnements et rues du village de la Municipalité du canton de Saint-Camille aux Entreprises François Grimard 9197-2596 Québec inc. au montant de vingt-sept mille sept cent vingt-sept dollars et sept cents (27 727,07 \$), taxes incluses, pour les saisons 2020 – 2021, 2021 – 2022 et 2022 – 2023.

**ADOPTÉE**

2020-09-169

**6.6 Embauche d'une brigadière scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite apporter une sécurité aux enfants de l'école Christ-Roi qui circulent à pied, notamment lors de l'entrée et de la sortie des classes ainsi que lors des vendredis pizza et des mardis popote du P'tit Bonheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité estime un budget annuel d'environ cinq mille dollars (5 000 \$);

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Nicolas Rudloff*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille embauche une brigadière scolaire pour l'entrée et la sortie des classes de l'école Christ-Roi ainsi que lors des vendredis pizza et des mardis popote du P'tit Bonheur et ce, à compter du 14 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

**7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

2020-09-170

**7.1 Logiciel informatique Sygem – Acquisition du module de fosses septiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a donné la compétence à la MRC des Sources pour la vidange des fosses septiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce module permet de transmettre l'information adéquatement à la MRC de Sources;

*Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité achète le module Sygem de fosses septiques au montant de deux mille neuf cent cinquante dollars (2 950 \$), taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit prise dans les surplus accumulés non-affectés tel que prévue au budget 2020.

**ADOPTÉE**

2020-09-171

**7.2 Octroi du contrat pour l'étude préliminaire pour le réseau d'égout**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a procédé à un appel d'offres professionnel par invitation sur SEAO;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu trois (3) soumissions conformes;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus d'analyse par pondération a été effectué par un comité de sélection;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Shellex;

*Il est proposé par Nicolas Rudloff  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité octroie le contrat de l'étude préliminaire pour le réseau d'égout à la firme Shellex dans le cadre du programme PRIMEAU au montant de quarante-sept mille huit-cent vingt-neuf dollars et soixante cents (47 829,60 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**7.3 Dépôt d'un rapport relatif à la performance de la Municipalité pour la gestion des matières résiduelles**

Le maire mentionne aux personnes présentes que la Municipalité a reçu le résultat de l'élimination des matières résiduelles pour son territoire.

Les citoyens de Saint-Camille ont passé, annuellement, de 284 kg / habitant à 216 kg par habitant d'ordures.

Le conseil remercie la population pour leur participation à la collecte du compost.

**8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'août 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis au mois d'août 2020.

2020-09-172

**8.2 Appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec (AGRTQ)**

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

**ATTENDU QUE** 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'IL** est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

*Il est proposé par Enzo Marceau*

*Appuyé par France Thibault*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

**ADOPTÉE**

## **9 LOISIRS ET CULTURE**

2020-09-173

### **9.1 Autorisation de paiement de la bonification de l'entente de développement culturel 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu cinquante-deux mille dollars (52 000 \$) supplémentaire lors de la bonification de l'entente de développement culturel 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sommes doivent être versées aux trois promoteurs de ces projets, soit le P'tit Bonheur (projet Culture aux aînés, montant de trente-sept mille dollars (37 000 \$)), Boulv'art Saint-Camille (projet Mutualisation des diffuseurs, montant de cinq mille dollars (5 000 \$)) et la Coopérative de Destination Saint-Camille (projet d'organisation de séances de maillage, montant de dix mille dollars (10 000 \$));

***Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autoriser à effectuer les paiements selon les montants mentionnés ci-dessus aux trois (3) promoteurs de ces projets.

**ADOPTÉE**

2020-09-174

**9.2 Entente de développement culturel – Projets retenus pour l'année 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie de la COVID-19 a retardé l'appel à projets lancé au début de l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** six (6) promoteurs ont déposés des projets lors de l'hiver 2020 et que le conseil municipal a donné l'opportunité à ces promoteurs de soumettre un projet révisé en respectant les règles sanitaires en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** ces promoteurs avaient jusqu'au 7 août 2020 pour nous déposer un projet révisé selon le contexte actuel des mesures sanitaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection s'est rencontré et a fait ses recommandations au conseil municipal;

***Il est proposé par France Thibault  
Appuyé par Anne-Marie Merrien  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet du promoteur Les Productions des paysages éclatés pour une enveloppe de deux mille sept cent cinquante dollars (2 750 \$).

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet du promoteur Les Broches à Foin, représenté par Marie Tison et Denis Clément, pour une enveloppe de trois mille dollars (3 000 \$).

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet du promoteur Productions Ka, représenté par Katherine Gouin, pour une enveloppe de deux mille dollars (2 000 \$).

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte le projet du promoteur Bibliothèque de Saint-Camille pour une enveloppe de deux mille deux cent cinquante dollars (2 250 \$).

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée d'annoncer aux promoteurs concernés le résultat en y ajoutant une précision du Ministère de la Culture et des Communications indiquant que sa contribution se limite à l'aide au démarrage et n'engage en rien un futur soutien récurrent et en indiquant aux promoteurs qu'ils doivent s'assurer de mentionner que la Municipalité, la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François ainsi que le Ministère de la Culture et des Communications sont des partenaires de leurs projets.

**QUE** la Municipalité remercie les deux promoteurs ayant déposé des projets n'ayant pas été retenus.

**ADOPTÉE**

2020-09-175

**9.3 Demande au Fonds régions et ruralité volet local – Audit du bâtiment du P'tit Bonheur**

**CONSIDÉRANT QUE** la structure du bâtiment du P'tit Bonheur se fait vieillissante et requiert des travaux de plus en plus urgents;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment du P'tit Bonheur fait partie du patrimoine bâti de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QU'**un audit du bâtiment permettrait d'avoir une planification des travaux à effectuer tout en conservant l'aspect du bâtiment et du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** le P'tit Bonheur bénéficie déjà d'une subvention pour la réparation du bâtiment;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Nicolas Rudloff***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité dépose une demande de subvention au Fonds régions et ruralité pour l'audit du P'tit Bonheur au montant de quatre mille dollars (4 000 \$).

**QUE** le P'tit Bonheur fournisse une planification des travaux pour le bâtiment à la Municipalité lorsque l'audit sera effectué.

**ADOPTÉE**

2020-09-176

**9.4 Les Productions des paysages éclatés – Demande d'appui financier**

**CONSIDÉRANT QUE** Les Productions des paysages éclatés organisent la journée de la culture à Saint-Camille qui se déroulera le mercredi 16 septembre prochain;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité appuie financièrement Les Productions des paysages éclatés pour cet activité au montant de deux cent trente dollars (230 \$).

**ADOPTÉE**

2020-09-177

**9.5 Reprise des frais de loyer de Destination Saint-Camille**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-04-076 qui annulait temporairement les frais de loyer de Destination Saint-Camille lors du début de la crise sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la reprise d'activités est maintenant possible au Centre le Camillois;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Anne-Marie Merrien***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la Municipalité recommence à facturer le loyer à Destination Saint-Camille, au montant de mille dollars (1 000 \$) par mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**ADOPTÉE**

**10     DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen présent lors de cette période de questions.

**11     CORRESPONDANCE**

**11.1   Copie de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

**12     VARIA**

Les élus discutent de la manière l'administration pourrait appuyer davantage les citoyens lors de plainte concernant les nuisances.

2020-09-178

**13     LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Nicolas Rudloff*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 59.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière